

Ville de Bruxelles
Département Travaux de voiries
Monsieur W. PLATTEAU
Quai de la Voirie, 1

B – 1000 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/163799
N/réf. : AVL/KD/BXL-4.107/s.436_Ville
Annexe : /

Bruxelles, le

ENVOI RECOMMANDE

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Tanneurs. Demande de permis d'urbanisme pour le renouvellement de l'éclairage public (entre les rues des Brigittines et du Chevreuil).
(Dossier traité par M. A. Baus.)

Complément d'informations

Vous avez introduit en date du 01/06/2005, auprès de la Direction de l'Urbanisme du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, une demande d'exécuter des travaux dont certains seraient réalisés sur la façade de deux biens classés. Le dossier a été reconnu incomplet.

Suite à l'introduction des éléments complémentaires le 17/03/2008, la Direction de l'Urbanisme a invité la Commission Royale des Monuments et des Sites à prononcer un avis conforme sur le dossier.

Le point ayant été discuté en sa séance du 11 juin 2008, la Commission n'a toutefois pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier.

En application de l'article 177 § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, la CRMS attend un **complément d'information** sur certains aspects du dossier afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause. Ce complément d'information devra être présenté à l'Assemblée de la CRMS au plus tard en sa séance du 6 août prochain. Dans ce cadre et afin de pouvoir procéder à l'étude préalable de ces nouveaux éléments du dossier, la Commission demande que le complément soit déposé en ses locaux avant le 30 juillet 2008. Les documents devront être introduits en cinq exemplaires.

La demande concerne le renouvellement de l'éclairage public de la rue des Tanneurs, dans le tronçon situé entre la rue des Brigittines et la rue du Chevreuil. La proposition s'inscrit dans le projet d'éclairage des voiries du Pentagone, dont une partie a déjà été exécutée, notamment sur le tronçon de la rue des Tanneurs situé entre le boulevard du Midi et la rue du Chevreuil.

Deux bâtiments classés se situent dans la partie du tronçon concernée par la demande. Il s'agit du Palais du Vin (52-62, rue des Tanneurs) ainsi que les Archives de la Ville de Bruxelles (57, 59, 65 et 71, rue des Tanneurs).

Douze luminaires de type fonctionnel sont actuellement fixés aux façades du côté impair de la rue. Ils seraient remplacés par dix-huit lanternes du modèle 'Albany Small' sur des consoles 'Pacific', équipées de lampes CDO de 100 W. Ces appareils seraient posés sur 16 consoles (ancrage chimique) en façade et 2 sur poteaux, à une hauteur de 6 m, placés de manière bilatérale et en quinconce. Deux consoles seraient fixées sur la façade du Palais du Vin et deux autres sur celle du bâtiment des Archives de la Ville de Bruxelles.

Bien que le dossier ait été complété à la demande de la Direction de l'Urbanisme, le reportage photographique qui est joint situe de manière approximative les consoles qui seraient fixées sur les façades classées. Une contradiction apparaît également dans la localisation du point lumineux n°8. Les câbles d'alimentation sont, en outre, situés uniquement sur plan et non en élévation.

Avant de se prononcer sur la pertinence du projet, la CRMS souhaite recevoir des informations complémentaires nécessaires pour évaluer l'impact des consoles sur les façades classées (implantation exacte et travaux nécessaires) :

1. Palais du Vin : la Commission demande un relevé de la situation existante pour localiser avec précision les points d'ancrage nécessaires pour fixer les deux consoles ainsi que les câbles d'alimentation.

Le Palais du Vin se caractérise, en effet, par une façade en briques rouges et pierre blanche (chaînages) dont la mise en œuvre est particulièrement soignée.

Les consoles seraient situées à l'articulation de ces matériaux avec les sgraffites. Rythmée par de nombreuses baies sur deux niveaux, la façade est dépourvue de bandeaux saillants continus qui auraient permis de masquer les câbles d'alimentation.

Le relevé de la façade devrait dès lors permettre de préciser les travaux prévus (fixations et câblages).

2. Archives de la Ville de Bruxelles : la Commission demande d'indiquer en élévation la localisation exacte des points d'ancrage et des câbles d'alimentation prévue sur la façade enduite.

3. Enfin, la CRMS souhaite connaître le mode d'intervention prévu pour réparer les trous qui résulteraient de la suppression des anciennes consoles et câblages (nature des matériaux mis en œuvre), notamment pour les AVB.

En l'absence des compléments d'information demandés dans les délais impartis, l'avis de la Commission sera déclaré défavorable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Ch. Brunko)